



INDRE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°37-2021-12010

PUBLIÉ LE 13 DÉCEMBRE 2021

Sommaire

Préfecture - Cabinet - BRE / Cabinet

37-2021-12-08-00001 - Arrêté attribuant l'honorariat à un ancien adjoint au maire (1 page)

Page 3

Préfecture - Cabinet - BRE

37-2021-12-08-00001

Arrêté attribuant l'honorariat à un ancien adjoint
au maire

PREFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE
CABINET DE LA PREFETE
BUREAU DE LA REPRESENTATION DE L'ETAT

ARRÊTÉ attribuant l'honorariat à un ancien adjoint au maire

La Préfète d'Indre-et-Loire ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-35 aux termes duquel l'honorariat peut être conféré aux anciens maires, maires délégués et adjoints qui ont exercé des fonctions municipales pendant au moins dix-huit ans ;

VU la demande de M. Patrick BOIVIN, maire de Marray, en date du 17 novembre 2021, sollicitant l'honorariat au profit de M. Marcel LECLERC ;

CONSIDERANT que M. Marcel LECLERC a exercé des fonctions municipales à Marray pendant 29 ans ;

SUR proposition de M. le directeur de cabinet de la préfète d'Indre-et-Loire ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 – M. Marcel LECLERC, né le 20 janvier 1938 à Beaumont-sur-Dême (72), ancien adjoint au maire de Marray est nommé adjoint au maire honoraire de cette même commune.

ARTICLE 2 – M. le directeur de cabinet de la préfète d'Indre-et-Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté dont mention sera insérée au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Tours, le 8 décembre 2021

Marie LAJUS